



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Trentième session

Genève, 22-24 septembre 2021

Rapport du Comité de l'énergie durable sur les travaux de sa trentième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et participation	1–6	3
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	7–12	4
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	13–16	5
IV. Débat de haut niveau – Engagements pris par les pays en matière d'énergie dans le contexte du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie (point 3 de l'ordre du jour)	17–22	6
V. Examen stratégique du sous-programme Énergie durable (point 4 de l'ordre du jour)	23–25	7
VI. Moyens de promouvoir l'énergie durable (point 5 de l'ordre du jour)	26–28	7
VII. Suivi de la session de 2021 de la Commission économique pour l'Europe (point 6 de l'ordre du jour)	29	8
Gestion du méthane	30–31	8
Bâtiments à haute efficacité énergétique	32–34	9
Cadre mondial de gestion durable des ressources	35–36	10
Subventions et tarification du carbone	37–39	11
VIII. Suite des travaux du Comité de l'énergie durable (point 7 de l'ordre du jour)	40	12
Une transition juste	41–44	12
L'électricité comme moteur de la transformation énergétique	45–47	13
Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone	48–51	13
Le développement massif de l'utilisation de l'hydrogène dans la région de la CEE	52–59	14
Concevoir l'énergie et les ressources comme des services	60	15



A.	Résultats de l'évaluation indépendante des partenariats établis dans le cadre du sous-programme Énergie durable.....	61–65	15
B.	Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable.....	66–69	16
C.	Programme de travail pour 2022 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2023.....	70–73	17
D.	Approbation de documents.....	74–80	17
IX.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	81–83	19
X.	Adoption du rapport et clôture de la session (point 9 de l'ordre du jour).....	84–85	19

I. Introduction et participation

1. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine de l'énergie durable est de contribuer à améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre ainsi qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région. Par son action, elle encourage la concertation sur les orientations et la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur énergétique et d'autres parties prenantes. Le Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité ») met aujourd'hui l'accent, dans les activités de ses six organes subsidiaires, sur l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les systèmes de production moins polluante d'électricité, le méthane provenant des mines de charbon, le gaz et la gestion durable des ressources.

2. À sa trentième session, le Comité s'est penché sur la manière dont il pourrait davantage inciter les pays à mettre l'énergie au service du développement durable. L'idée était de répondre aux enjeux régionaux au moyen de produits et d'activités dont les résultats seraient mesurables et tangibles. Les consultations ont essentiellement porté sur la manière de soutenir au mieux la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Accord de Paris grâce à la gestion du méthane, à des bâtiments à haute efficacité énergétique, à une gestion durable des ressources, à des subventions et à des modalités de tarification du carbone, ainsi qu'en faisant de l'électricité un vecteur essentiel du changement, en promouvant la neutralité carbone et en s'intéressant au rôle que peut jouer l'hydrogène. La session s'est tenue à Genève du 22 au 24 septembre 2021. En raison des circonstances inédites liées à la pandémie de COVID-19, elle a été organisée dans un format hybride.

3. Plus de 300 représentants des États membres de la CEE suivants ont participé à la session : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Irlande, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne étaient également présents. Des experts venus d'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, de Chine, d'Iraq, de Malaisie, du Maroc, du Mexique et du Nigéria ont aussi pris part à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

4. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies suivants étaient représentés : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Partenariat PNUE-Université technique du Danemark, Observatoire international des émissions de méthane, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Organisation météorologique mondiale (OMM).

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les universités ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement (BAD), Union africaine, Coalition pour le climat et la qualité de l'air, Secrétariat du Commonwealth, Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP), EME, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Forum des pays exportateurs de gaz, Clean Coal Centre de l'AIE, Agence internationale de l'énergie (AIE), Union internationale du gaz (UIG), International Green Technologies and Investment Center, International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Union pour la Méditerranée, Groupe de la Banque mondiale, African Transport and Environment Association, Association générale des exploitants de charbon Assocarboni, Centre International d'Investissement, El-Wedad Society for Community Rehabilitation, European Law Students' Association (ELSA), World Nuclear Association, Conseil mondial du pétrole, Centre d'appui à la société civile du SEG, Green Building Alliance, HiTech Materials Advisory, Scientific and Technical Mining Association, Geneva Consensus Foundation, Alternative du Développement Economique et Social (ADES), Apsu for water sustainability, Association of Donbass Mining Towns, Service géologique britannique, COGEN Europe, Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), DE-RESS, Organisation de coopération économique (OCE), Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants, Energy Efficiency Technology Institute, Geological Society of Africa, Green Building Alliance, Green Building United, GreenTech Foundation Bangladesh,

Habitat pour l'humanité International, Innovationsregion Lausitz, Institute for Market Transformation, IPIECA, Mediterranean Energy Regulators, Municipal Budget Education Organization « Aerospace lincey N13 » Khimky, NREA/AIIC EOOD/ASK URBAN Academy, OASIS Organisation, Maison Passive Canada, Responsible Mining Foundation, Risen Energy HK, RMI, Siberian Coal Energy Company (SUEK), Society of Petroleum Engineers (SPE), Solarspar association, SPE Canada, Association mondiale du charbon, World Nuclear Association, Baku Higher Oil School, Carnegie Mellon University, Dalhousie University Basin and Reservoir Lab, ENERPO Research Centre, Institut universitaire européen, Frankfurt School of Finance and Management, Freie Universität Berlin, Georgian Technical University, Goethe-Universität Frankfurt am Main, Harvard Kennedy School of Government, IASS Potsdam, Imperial College London, Institute for Energy Efficiency in Production (EEP), Institute of Power Engineering, Linköping University, École nationale supérieure des mines de Rabat, National Autonomous University of Mexico, NMBU, Oxford Institute for Energy Studies, Paul Scherrer Institute, Quaid-e-Awam University of Engineering, Science and Technology, Nawabshah, Research Centre for Gas Innovation – University of Sao Paulo, Reykjavik University and International Geothermal Association, Académie des sciences de Russie, Tashkent State Technical University, Technical University of Munich Center for Energy Markets, PennState University, Brandywine, Pennsylvania State University, Unicolmayor, Universidad Technica Particular de Loja, University of Coimbra, University of Dundee, University of Exeter, University of Gages, Université de Genève, University of Glasgow, University of Leeds, University of London, University of Naples Federico II, University of Oslo, UiO:Energy, University of Porto, University of Sheffield et Warsaw University of Life Sciences.

6. À l'invitation du secrétariat, des experts indépendants et des représentants du secteur privé ont également pris part à la session.

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/136 – Ordre du jour provisoire annoté de la trentième session

7. Le Président du Comité a ouvert la réunion et présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté. Il a été décidé d'ajouter une séance extraordinaire pendant le débat de haut niveau pour procéder à une cérémonie de remise de prix (point 3 de l'ordre du jour).

8. Dans ses remarques liminaires, le Président a évoqué les priorités stratégiques actuelles du Comité, à savoir la gestion durable des ressources, la gestion du méthane, la neutralité carbone, les énergies renouvelables, les gaz et les directives y relatives visant à ce que les investissements contribuent à la réalisation du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, les bâtiments à haute efficacité énergétique et le projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable ». Il a décrit la CEE comme une instance permettant d'obtenir des résultats concrets, en ce qu'elle réunit l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie centrale, le Caucase, Israël et la Turquie autour de la table pour examiner ensemble à un niveau technique des sujets présentant un intérêt sur le plan politique. Le Président a également évoqué la soixante-neuvième session de la CEE, placée sous le thème de l'économie circulaire. Il a par ailleurs souligné l'importance de la résilience physique, économique et sociale.

9. Dans son allocution de bienvenue, la Secrétaire exécutive de la CEE a mentionné le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'urgence de trouver des solutions face aux changements climatiques tout en tenant compte des aspirations en matière de qualité de vie. Elle a souligné que l'énergie était à la fois le vecteur essentiel de la qualité de vie et la source de la plupart des émissions de gaz à effet de serre, et elle a fait observer que les systèmes énergétiques pouvaient être transformés de manière à relever les défis actuels et à atteindre les objectifs fixés au moyen de solutions intégrées, notamment en ce qui concerne l'accessibilité financière et la résilience. Elle a indiqué que le dialogue de haut niveau du Secrétaire général sur l'énergie, qui se tiendrait le 24 septembre 2021 à New York, et la vingt-sixième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui allait avoir lieu à

Glasgow, seraient autant d'occasions, pour les États Membres, de faire résolument et durablement avancer les choses. Elle attendait avec impatience le dialogue prévu avec les pays sur les mesures ambitieuses qu'il faudrait prendre aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Elle a appelé les pays à envisager à la fois des mesures à court et à long terme dans le cadre de leurs engagements et de leurs plans.

10. La Secrétaire exécutive de la CEE a consacré son intervention au trentième anniversaire du Comité de l'énergie durable. Au nom de la CEE, elle a remercié les anciens présidents et membres du Comité, notamment l'ancien directeur, Klaus Brendow, de leurs efforts sans relâche sur des sujets aussi fondamentaux que la sécurité énergétique, les subventions et la tarification, le charbon, le gaz et, plus récemment, le soutien à la transition énergétique, la réduction de l'empreinte écologique de l'énergie et la gestion durable des ressources. Ces résultats n'auraient pas pu être atteints sans l'appui des États membres et d'un réseau d'experts en constante expansion, qui apportent un savoir-faire et une capacité d'innovation considérables sur toutes les thématiques se rapportant à l'énergie. La Secrétaire exécutive a fait savoir qu'à la lumière des succès susmentionnés, un certain nombre de personnes seraient honorées au titre de leur contribution à des avancées précises et tangibles. Un événement de grande ampleur serait organisé en ligne avant la fin de l'année pour saluer les contributions d'un large éventail de parties prenantes aux travaux de la CEE, et le Comité serait tenu informé de cet événement.

11. Le Président a informé le Comité qu'il présiderait les séances consacrées à l'examen des points 1 et 6 de l'ordre du jour provisoire, et que l'examen des points 7, 8 et 9 se déroulerait sous la présidence de Raymond Pilcher, Vice-Président du Comité.

12. Le Comité a convenu d'étudier des recommandations et conclusions après l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, puis d'adopter le rapport du Comité à la fin de la trentième session.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

13. Le mandat de certains des membres du Bureau du Comité devait expirer à la fin de sa trentième session. Toutefois, compte tenu des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, le Comité a décidé de proroger le mandat des membres actuels jusqu'à la clôture de sa trente et unième session, en 2022, et d'approuver à titre provisoire de nouvelles nominations à la vice-présidence, qui seront confirmées à sa prochaine réunion.

14. À cette prochaine réunion, Alexey Kulapin remplacera Alexander Tolparov (Fédération de Russie) ; tandis que deux des membres actuels du Bureau ont décidé de quitter la vice-présidence, à savoir Jelena Simovic (Serbie) et Jarad Daniels (États-Unis).

15. Compte tenu de ce qui précède, le Comité, à titre provisoire et jusqu'à la fin de sa trente et unième session, a désigné Alexey Kulapin en tant que vice-président et a prorogé le mandat de Jürgen Keinhorst (Allemagne) à la présidence, et ceux de Tigran Melkonyan (Arménie), Admir Softić (Bosnie-Herzégovine), David Tvalabeishvili (Géorgie), James Gannon (Irlande), Gilberto Dialuce (Italie), Kairat Rakhimov (Kazakhstan), Pawel Pikus (Pologne), Jean-Christophe Füeg (Suisse) et Yaroslav Demchenkov à la vice-présidence. Sergio Garribba (Italie) est invité à rejoindre le Bureau en tant qu'observateur. Par souci de continuité, le Comité a souligné qu'il fallait faire en sorte que tous les membres du Bureau ne soient pas élus en même temps.

16. Les présidents des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable sont vice-présidents de droit ; il s'agit actuellement de Stefan M. Buettner pour le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, de Jim Robb pour le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, de Raymond Pilcher pour le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, de Francisco de la Flor pour le Groupe d'experts du gaz, de Kostiantyn Gura pour le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et de David MacDonald pour le Groupe d'experts de la gestion des ressources.

IV. Débat de haut niveau – Engagements pris par les pays en matière d'énergie dans le contexte du dialogue de haut niveau de l'ONU sur l'énergie (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/17 – La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe : un triple engagement

ECE/ENERGY/2021/18 – Réalisation de l'objectif de développement durable n°7 dans la région de la Commission économique pour l'Europe : état d'avancement et progrès

ECE/ENERGY/2021/24 – Engagements volontaires des États membres de la Commission économique pour l'Europe en matière d'énergie durable

17. Cette séance s'est déroulée en parallèle du dialogue de haut niveau sur l'énergie¹ organisé par le Secrétaire général des Nations Unies à New York. Les États membres ont fait état des engagements pris dans le cadre de ce dialogue et sont revenus sur les trente années d'activité du Comité, en mesurant l'importance du rôle de la coopération est-ouest et de la sécurité énergétique dans la stabilité de la région. Ils ont reçu le document intitulé « La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe : un triple engagement » (ECE/ENERGY/2021/17). Le Directeur de la Division de l'énergie durable a récapitulé les idées maîtresses du document, évoquant les tendances et le renforcement des engagements visant à mettre l'énergie au service du développement durable.

18. Des représentants de haut niveau des pays suivants ont fait des déclarations, en personne ou en ligne : Allemagne, Autriche, Fédération de Russie, Irlande et Ukraine. Des représentants des États-Unis et de la Norvège sont ensuite intervenus.

19. Conscient du fait que i) chaque pays est doté de ressources naturelles et dispose d'un patrimoine culturel, législatif et réglementaire qui lui sont propres ; ii) la lutte contre les changements climatiques est un impératif d'une urgence absolue ; iii) la réalisation des objectifs de qualité de vie inscrits dans le Programme 2030 reste une bonne occasion pour les États membres de travailler ensemble, le Comité a appelé les États membres à obtenir des résultats tangibles à grande échelle, à court comme à long terme, grâce à des engagements, plans et mesures adaptés, et à :

a) Concevoir l'énergie et les ressources comme des services permettant de faciliter la transition vers des systèmes énergétiques durables ;

b) Mettre en place des stratégies efficaces et pragmatiques de gestion des systèmes énergétiques dans le but d'accroître la durabilité et d'atteindre la neutralité carbone ;

c) Veiller à ce que les mesures prises soient financièrement avantageuses, économes en ressources et socialement adaptées au contexte dans lequel elles s'inscrivent ;

d) Prendre en compte le cycle de vie et les conséquences transversales des solutions de remplacement envisagées, y compris leurs effets sur les émissions de carbone et de gaz à effet de serre et sur la gestion de l'eau et des ressources.

20. Le Comité a en outre pris note du document intitulé « La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe : un triple engagement » (ECE/ENERGY/2021/17) et du document informel qui l'accompagne (CSE-30/2021/INF.5), intitulé « A Push to Pivot » (Impulser la transition), et il a appelé les États membres à envisager de prendre des mesures dans les six domaines évoqués dans ces documents.

¹ <https://www.un.org/en/hlde-2021/page/hl-dialogue>

21. À l'occasion de son trentième anniversaire, le Comité s'est penché sur ses principales réalisations et sur l'évolution rapide des tendances dans le domaine de l'énergie. Un jury composé du Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, de deux vice-présidents et d'un expert de l'énergie participant régulièrement aux réunions, ainsi que du secrétariat, avait évalué les candidatures présentées au titre du prix récompensant les personnes ayant contribué notablement et de longue date aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

22. Le Comité a récompensé les personnes suivantes en reconnaissance de leurs contributions exceptionnelles : Sigurd Heiberg, Raymond Pilcher, Barry Worthington (à la mémoire de) et Jarad Daniels, Tomas O'Leary, Jim Freihaut, Helge Schramm, Bob Cavey, Richard Yancey et Jenna Cramer, Jin Zhixin, David Creedy, Beau Jia, Jacek Skiba, Lukasz Kroplewski, Piotr Kasza et Janusz Jureczka, Friedrich-Wilhelm Wellmer et Andrej Subelj (à la mémoire de), Sergey Katyshev, Shamil Dikambaev, David MacDonald, Klaus Brendow, Tim Farrell, Aleksandar Dukovski, Stefan M. Buettner et Hannes Mac Nulty, et Charlotte Griffiths.

V. Examen stratégique du sous-programme Énergie durable (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/16 – Trentième session du Comité de l'énergie durable : bilan et perspectives

ECE/ENERGY/2021/4 – Version révisée de l'examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

23. Les États membres ont échangé sur les moyens de répondre aux enjeux et objectifs de la région au moyen de produits et d'activités aux résultats mesurables, concrets et rapidement visibles, mais durables malgré tout. Ils se sont appuyés, dans le cadre de ces délibérations, sur l'examen stratégique du sous-programme Énergie durable (ECE/ENERGY/2021/4) qui avait été présenté au Comité à l'issue de consultations approfondies entre les États membres.

24. Le Comité a pris note avec satisfaction des résultats obtenus au cours des trente années écoulées (ECE/ENERGY/2021/16), notamment au début de cette période dans les domaines de la sécurité énergétique, des subventions et de la tarification, du charbon et du gaz et, plus récemment, à l'appui de la transition énergétique, de la réduction de l'empreinte écologique de l'énergie et de la gestion durable des ressources.

25. Le Comité a approuvé la version révisée de l'examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe (ECE/ENERGY/2021/4) et demandé aux groupes d'experts de tenir compte de l'examen stratégique dans leurs futurs plans et programmes de travail, y compris des considérations visant à éviter les doubles emplois et à garantir une valeur ajoutée. Il a également demandé aux États membres de fournir les ressources nécessaires pour mener à bien les activités qui ne peuvent pas être réalisées au moyen des crédits du budget ordinaire actuellement disponibles.

VI. Moyens de promouvoir l'énergie durable (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/5 – Note de cadrage sur le programme « Moyens de promouvoir l'énergie durable »

ECE/ENERGY/2021/15 – Réflexion relative à l'élaboration d'un projet de note de position sur les moyens d'atteindre la neutralité carbone dans la région de la Commission économique pour l'Europe

26. La note de cadrage sur le programme « Moyens de promouvoir l'énergie durable » (ECE/ENERGY/2021/5) a offert un contexte aux discussions relatives : i) à des analyses approfondies de la situation dans les différentes sous-régions de la CEE (évaluation des perspectives et des enjeux propres à chaque sous-région, mise à l'essai de mesures stratégiques, renforcement des capacités, poursuite de l'élaboration d'un système d'alerte

rapide, etc.) ; ii) aux moyens d'atteindre la neutralité carbone en déployant de façon optimale les technologies nécessaires.

27. À l'issue des débats, le Comité a pris acte de la note de cadrage sur le programme « Moyens de promouvoir l'énergie durable » (ECE/ENERGY/2021/5) et a invité les États membres et les autres partenaires à fournir des ressources extrabudgétaires pour permettre la poursuite du programme, notamment la mise en œuvre de sa deuxième phase, qui comprend une orientation sous-régionale, un système d'alerte rapide et la formation à l'utilisation de l'architecture analytique, ainsi que du projet sur la neutralité carbone, qui implique un examen des technologies, des modèles commerciaux et une analyse de secteurs économiques supplémentaires.

28. Constatant les liens qui existent entre les travaux menés dans le cadre du programme « Moyens de promouvoir l'énergie durable » et le soutien exprimé en faveur d'analyses régionales menées dans le contexte du Cadre de suivi mondial pour suivre les progrès des États membres de la CEE vers la réalisation des objectifs liés à l'énergie inscrits au Programme 2030 et dans l'Accord de Paris, le Comité a chargé le secrétariat de collecter des fonds à l'appui des travaux régionaux du Cadre de suivi mondial.

VII. Suivi de la session de 2021 de la Commission économique pour l'Europe (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/25 – Appel à l'action en faveur de la gestion du méthane

United Nations Secretary-General's Policy Brief on Transforming Extractive Industries for Sustainable Development (Note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU sur la transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable)²

29. À la présente session, le Comité a examiné les progrès accomplis dans la suite donnée aux décisions et recommandations formulées à la soixante-neuvième session de la CEE (Genève, 20 et 21 avril 2021) (E/ECE/1494)³ au sujet du sous-programme Énergie durable. Il s'est appuyé, pour ses délibérations, sur quatre tables rondes réunissant des experts internationaux, qui ont respectivement abordé les sujets suivants : i) la gestion du méthane ; ii) les bâtiments à haute efficacité énergétique ; iii) un cadre mondial pour la gestion durable des ressources ; iv) les subventions et la tarification du carbone.

Gestion du méthane

30. Les participants à la table ronde ont fait valoir que la gestion du méthane devait être une question prioritaire pour les pays et ont appelé les États membres de la CEE à soutenir la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une décennie internationale de la gestion du méthane. Ils se sont par ailleurs intéressés à l'impact du méthane sur le réchauffement de la planète et à l'étendue de la responsabilité humaine, ainsi qu'aux éléments faisant obstacle à la prise de mesures d'envergure en la matière, et aux avantages d'une gestion adéquate du méthane.

31. À la lumière des débats, le Comité :

a) A noté que le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) avait adopté une décision sur le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées (Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines)⁴, et a salué

² <https://unece.org/sites/default/files/2021-05/SG%20Policy%20Brief%20Extractives%20NOemb.pdf>

³ https://unece.org/sites/default/files/2021-11/E_2021_37-2105716F.pdf

⁴ **Décision 2021/249 – Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées (Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines)**. À sa douzième réunion plénière, le

l'attention accordée par de nombreux États membres à l'atténuation et à la prévention des émissions de méthane provenant des mines de charbon abandonnées ;

b) A demandé aux États membres de se pencher sur la question des émissions de méthane provenant des mines de charbon en activité, qui sont beaucoup plus importantes en volume que celles provenant de mines de charbon désaffectées et qui continuent de s'échapper dans l'atmosphère dans la région de la CEE. À cet égard, il a invité les États membres à se faire une idée plus précise des quantités de méthane émises par les mines de charbon en activité en améliorant les méthodes de mesure et de notification, en établissant des inventaires plus précis et en participant aux travaux du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et aux instances internationales qui favorisent l'échange d'informations et d'expériences sur ces émissions ;

c) A approuvé la contribution du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon à l'élaboration et à la diffusion des normes de fermeture des mines (voir la section V du document ECE/ENERGY/2021/25) ;

d) Notant avec satisfaction l'intérêt croissant témoigné par des États membres et des organisations, notamment l'Initiative mondiale sur le méthane, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et l'Organisation météorologique mondiale, pour la prise de mesures concrètes visant à réduire les émissions de méthane, a encouragé les États membres à soutenir l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution visant à proclamer une décennie internationale du contrôle des émissions de méthane (un modèle indicatif de déclaration est présenté dans l'annexe du document ECE/ENERGY/2021/25 intitulé « Appel à l'action en faveur de la gestion du méthane »). Il a en outre constaté que l'élaboration d'un projet de résolution supposerait qu'un ou plusieurs pays se portent volontaires pour piloter la rédaction et la présentation du document à soumettre aux États Membres des Nations Unies pour examen.

Bâtiments à haute efficacité énergétique

32. Les participants à la table ronde ont fait part de leurs vues sur les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et du cadre bâti et invité les États membres de la CEE à prendre des engagements concrets. Parmi les points abordés figurait la manière de mettre en pratique les décisions prises par la CEE à sa soixante-neuvième session, notamment en ce qui concernait le type de mesures prises par les parties prenantes qui s'étaient avérées efficaces pour la diffusion, la recherche et l'éducation. Les participants ont également mentionné, parmi les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et du cadre bâti, le fait d'aligner les codes du bâtiment et leur application sur les objectifs de haute efficacité, de s'assurer que les nouveaux bâtiments sont certifiés conformes, de réduire les besoins moyens en énergie par mètre carré dans le parc des nouveaux bâtiments et dans les bâtiments existants, conformément aux meilleures pratiques, de réduire les émissions de CO₂ liées à l'approvisionnement des bâtiments en énergie, d'améliorer la qualité de l'air intérieur et de réduire les problèmes de santé liés à la pollution, et d'améliorer la chaîne d'approvisionnement mondiale dans le secteur de la construction.

33. À l'issue des débats, le Comité, notant avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative pour les bâtiments à haute efficacité énergétique, a demandé au

21 juillet 2021, le Conseil économique et social, notant qu'à sa soixante-neuvième session, tenue les 20 et 21 avril 2021, la Commission économique pour l'Europe avait approuvé le Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées, recommandé une large diffusion de ce guide, invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale, et lui avait proposé de recommander son application à l'échelle mondiale, notant également que cette proposition n'avait pas d'incidences financières et rappelant sa décision 2011/222 du 25 juillet 2011, a invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application du Guide à l'échelle mondiale [Réf. : E/2021/15/Add.1, chap. I, projet de décision 1].

secrétariat de continuer à développer le réseau de centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute efficacité énergétique, de soutenir le réseau mondial d'institutions universitaires travaillant dans le domaine de la recherche et de l'éducation sur l'environnement bâti, d'élargir le groupe de direction des industriels du secteur en vue d'élaborer des études de cas sur l'application des principes de haute efficacité énergétique, et de continuer à réunir le groupe de réflexion afin qu'il définisse les résultats attendus des bâtiments à haute efficacité énergétique.

34. Le Comité a pris note avec satisfaction du projet des centres internationaux d'excellence visant à améliorer la coordination de leurs activités en soutenant la création de leur propre secrétariat autofinancé.

Cadre mondial de gestion durable des ressources

35. Les participants à la table ronde se sont penchés sur l'urgence d'un passage à une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et ont illustré les engagements pris en faveur de l'élaboration et de la mise en application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources. Diverses parties prenantes se servent de ces outils pour inscrire la production et l'utilisation de leurs ressources naturelles dans une perspective de durabilité afin d'obtenir des retombées sociales et environnementales positives. Les participants ont évoqué le contrat social relatif aux ressources naturelles dans le cadre de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et souligné l'importance de la coopération internationale dans la gestion durable des ressources naturelles. Le rôle joué par les centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources dans la promotion de la collaboration, du partage des connaissances et du renforcement des capacités a également été mentionné.

36. À la lumière des débats, le Comité ;

a) Notant que l'ECOSOC avait adopté sa décision concernant la version mise à jour de CCNU⁵, a encouragé les États membres à envisager de prendre des mesures visant à la faire appliquer partout dans le monde, et a demandé au secrétariat de collaborer avec les secrétariats des autres commissions régionales et les organisations internationales concernées en ce sens ;

b) A noté avec satisfaction le développement du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, qui s'appuie sur les prescriptions et principes énoncés dans le document intitulé « Le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes directeurs et structure » (ECE/ENERGY/2021/21), et a recommandé que le Système soit mis au point rapidement. Il a par ailleurs demandé au secrétariat de lever des fonds et de mobiliser les experts nécessaires à l'avancée des travaux de mise au point du Système, ainsi que de publier le Système dans les six langues de l'ONU dès qu'il sera prêt ;

c) A noté avec satisfaction l'intérêt croissant manifesté par les États membres, notamment le Kazakhstan, la Fédération de Russie, la Slovaquie, le Royaume-Uni, la Chine et le Mexique, pour la création de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable

⁵ **Décision 2021/250 – Version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources.** À sa douzième séance plénière, le 21 juillet 2021, le Conseil économique et social, notant qu'à sa soixante-neuvième session, tenue les 20 et 21 avril 2021, la Commission économique pour l'Europe avait approuvé la version actualisée de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources de 2019, recommandé une large diffusion de cette version actualisée de la Classification-cadre, invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à en assurer l'application à l'échelle mondiale, et lui avait proposé de recommander son application à l'échelle mondiale, notant également que cette proposition n'avait pas d'incidences financières, et rappelant ses décisions 1997/226 et 2004/233, datées respectivement des 18 juillet 1997 et 16 juillet 2004, a invité les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application de la version actualisée de la Classification-cadre à l'échelle mondiale [Réf. : E/2021/15/Add.1, chap. 1, projet de décision II].

des ressources dans la région de la CEE et au-delà, et a demandé au secrétariat de s'employer à faciliter leur établissement ;

d) A pris note du document du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Policy Brief on Transforming Extractive Industries for Sustainable Development » (Note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU sur la transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable) et a encouragé les États membres à donner suite aux 18 appels à l'action qui y figurent ;

e) Constatant qu'une transition vers une économie circulaire est indispensable à la gestion durable des ressources naturelles, a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources d'explorer des pistes novatrices, telles que le fait de concevoir les ressources comme des services, pour améliorer l'efficacité de la production et de l'utilisation des ressources, y compris les matières premières essentielles nécessaires à la transition énergétique vers la sobriété carbone. Ces activités pourraient s'inscrire dans la lignée d'autres principes semblables comme « concevoir l'énergie comme un service » et « concevoir la mobilité comme un service » ;

f) Conscient de la nécessité d'un développement rapide des énergies renouvelables dans de nombreux États membres, a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources de soutenir l'application de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources aux énergies renouvelables, en étroite coopération avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, en tenant compte de la diversité des sources, des modes de production, des modèles tels que les quartiers « zéro émission », des liens avec le triangle eau-énergie-alimentation et du rôle des microentreprises et petites et moyennes entreprises ;

g) A pris note de la proposition faite par la Fédération de Russie de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un « indice de propreté énergétique » dans le cadre du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources ;

h) A estimé qu'il était possible de mettre en place une gestion durable des ressources en hydrogène dans le cadre d'une transition vers l'énergie durable ;

i) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources, au Groupe d'experts du gaz et au Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité d'élaborer :

i) des normes internationales pour la classification et la gestion de l'hydrogène, notamment l'étiquetage en fonction de son origine et de son empreinte CO₂ ;

ii) plus généralement et en s'appuyant sur les outils existants, une norme de transparence et de traçabilité qui permette, entre autres, de comparer l'empreinte carbone de toutes les sources d'énergie sur la base d'une analyse du cycle de vie.

Subventions et tarification du carbone

37. Le Président a introduit et animé une table ronde sur l'opportunité de mentionner la pertinence des subventions et de la tarification du carbone aux fins de la transition énergétique et de la décarbonisation. Il a souligné que pour assurer une transition durable, il faudrait comprendre quels types d'instruments réglementaires et économiques étaient les plus efficaces.

38. Les participants à la table ronde ont présenté des informations pertinentes pour la région de la CEE sur les subventions et la tarification du carbone en vue de l'élaboration d'orientations sur les pratiques exemplaires à adopter dans le cadre de la réforme des subventions et de l'instauration de mécanismes efficaces de tarification des gaz à effet de serre. Ils ont souligné qu'il fallait que les subventions et les prix des gaz à effet de serre soient plus transparents et qu'il importait de comprendre leurs effets. Ils ont évoqué la nécessité d'examiner dans le détail les subventions versées aux consommateurs finaux, les subventions aux énergies fossiles et les subventions destinées à soutenir les énergies renouvelables, et

expliqué ce qu'une telle réforme signifierait pour l'objectif visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5-2°C.

39. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait continuer de réfléchir aux meilleurs moyens de parvenir à une utilisation efficace des ressources énergétiques et d'étudier dans ce contexte les effets des subventions et des options possibles de tarification du carbone, et a appelé les États membres à fournir des ressources extrabudgétaires à cette fin.

VIII. Suite des travaux du Comité de l'énergie durable (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/14 – Relever les défis d'une transition juste dans le cadre du sous-programme Énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

ECE/ENERGY/2021/19 – Décarboniser les transports grâce au gaz naturel : projet de recommandations

ECE/ENERGY/2021/20 – Atteindre la neutralité carbone : le rôle de l'hydrogène

ECE/ENERGY/2021/21 – Le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes directeurs et structure

Évaluation de la collaboration de la CEE avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans la mise en œuvre de mesures destinées à mettre l'énergie au service du développement durable⁶

40. À cette séance, le Comité s'est penché sur ses travaux à venir. Il s'est appuyé, pour ses délibérations, sur cinq tables rondes réunissant des experts internationaux, qui ont respectivement abordé les sujets suivants : i) une transition juste ; ii) l'électricité comme moteur de la transformation énergétique ; iii) le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone ; iv) le développement massif de l'utilisation de l'hydrogène dans la région de la CEE ; v) l'énergie et les ressources en tant que services.

Une transition juste

41. Les participants à la table ronde ont présenté le concept de transition juste et les défis posés par celui-ci aux entités publiques et privées. Ils ont passé en revue les questions d'ordre réglementaire et débattu du cadre juridique qui devrait être mis en place pour préparer et mettre en œuvre une transition juste de manière organisée et planifiée, puis se sont intéressés à l'aspect institutionnel d'un processus de transition juste et à la manière dont les gouvernements pourraient s'adapter à la situation actuelle. Ils ont examiné les aspects financiers d'une transition juste, les coûts de l'inaction et les leçons tirées du passé, ainsi que l'erreur récurrente consistant à aborder les questions sociales par un prisme trop technique.

42. Le Comité a conclu que la transition vers une économie neutre en carbone, bien qu'axée sur la technologie, avait une forte composante sociale – d'où le concept de « transition juste », qui vise à faire éclore une société plus verte et plus équitable – et a demandé que soit envisagée l'organisation d'un forum régional sur la question, et que soit élaboré un projet d'ordre du jour pour examen et approbation par le Comité.

43. Le Comité a constaté que le charbon était au cœur d'infrastructures industrielles telles que les mines, les centrales électriques, les chaînes de production d'acier, de ciment et de béton et d'autres industries connexes, ainsi que de zones urbaines de nombreux États membres. Il a également constaté que d'importants écosystèmes industriels et urbains s'étaient développés autour des installations charbonnières, ce qui posait un obstacle

⁶ http://staging2.unece.org.net4all.ch/fileadmin/DAM/OPEN_UNECE/03_Evaluation_and_Audit/Evaluation_Reports-with_SPs/05-SustainableEnergy/SP5_2020_Eval_Report.pdf

socioéconomique – et donc politique – majeur à l’abandon progressif de l’exploitation du charbon. Il a exhorté les États membres à soutenir une transition juste par la modernisation industrielle afin de répondre aux enjeux politiques à court terme, notamment l’emploi dans les régions minières et le fonctionnement des chaînes d’approvisionnement locales, devant être pris en compte dans l’élaboration des mesures visant à mettre l’énergie au service du développement durable, y compris celles qui sont liées aux changements climatiques. Il a demandé aux groupes d’experts de collaborer avec des représentants d’autres organisations internationales à l’élaboration de principes ou de normes qui répondent non seulement aux questions techniques, économiques et environnementales associées à la fermeture des mines, mais aussi aux défis socioéconomiques auxquels doivent faire face les populations environnantes et les industries connexes.

44. Le Comité a ensuite invité les États membres à apporter un soutien financier à la mise en œuvre, dans le cadre du sous-programme Énergie durable, de projets financés au moyen de fonds extrabudgétaires et consacrés à la transition juste, et il a exhorté ses organes subsidiaires à établir des partenariats ambitieux pour accroître l’efficacité des projets menés sur ce sujet. Il a demandé aux groupes d’experts de présenter un aperçu des défis et des obstacles à une transition juste dans la région de la CEE, en mettant l’accent sur les bassins houillers.

L’électricité comme moteur de la transformation énergétique

45. Les participants à la table ronde ont étudié les possibilités offertes et les problèmes posés par l’exploitation du système électrique du futur dans le cadre d’une transformation profonde et de bout en bout du dispositif énergétique, depuis la production d’électricité jusqu’à l’utilisation finale, notamment l’essor généralisé des utilisations finales non traditionnelles de l’électricité telles que les transports, les processus industriels et le chauffage des locaux. Ils se sont demandé s’il était réaliste d’envisager une transformation en profondeur du système énergétique compte tenu, notamment, du calendrier des engagements actuels des pays, puis ils ont présenté des technologies habilitantes et discuté des incidences qu’aurait une telle transformation sur les services publics et leurs activités, ainsi que sur le réseau électrique.

46. Le Comité, ayant à l’esprit que tous les pays n’ont pas la même vision des différentes technologies, a indiqué que l’électricité restait le vecteur énergétique premier, celui qui gouverne et façonne la transformation des systèmes énergétiques, que le système énergétique devrait offrir davantage de flexibilité et de réactivité face à la demande, et que cela nécessiterait la mise en œuvre d’une stratégie globale impliquant le déploiement accéléré d’un éventail de moyens.

47. Le Comité a demandé au Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité, en collaboration notamment avec les groupes d’experts de l’énergie renouvelable, de l’efficacité énergétique et du gaz, sous réserve de ressources disponibles et en tenant compte des autres priorités, d’étudier la possibilité de réformer la structure du marché de l’énergie en vue d’une plus grande durabilité, et les obstacles à cette réforme. Certains membres du Comité ont demandé que des recherches soient entreprises sur le cycle complet des systèmes électriques dans les transports, l’industrie et la gestion des bâtiments.

Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone

48. Les participants à la table ronde ont examiné l’état d’avancement du développement des technologies CUSC (captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone) dans les pays de la CEE et mis l’accent, en particulier, sur les nouveaux modèles et solutions économiques et sur les enseignements qui en ont été tirés.

49. Le Comité, estimant que certains pays pourraient ne pas être en mesure d’atteindre les objectifs fixés dans l’Accord de Paris s’ils ne recourent pas aux technologies CUSC, a réitéré ses recommandations antérieures sur ces technologies concernant la nécessité de les placer sur un pied d’égalité avec les autres technologies de production d’électricité à émissions de carbone faibles ou nulles et d’investir de manière opportune dans les moyens et les capacités

de CUSC. Il a demandé au Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité d'examiner l'impact des technologies CUSC et de l'hydrogène produit de manière durable sur les niveaux de carbone présents dans l'acier et le béton et sur d'autres secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et d'évaluer les modèles d'activité.

50. Le Comité a constaté que de nombreux pays de la région de la CEE dépendaient à l'heure actuelle des combustibles fossiles, de sorte qu'il faudrait procéder à un transfert de technologie et investir pour permettre la décarbonation. Il a également constaté que, pour certains pays de la région de la CEE, l'usage du charbon couplé à celui de technologies à haut rendement et à faibles émissions et de technologies CUSC, ou du gaz couplé à des technologies CUSC, pouvaient représenter un choix économique viable et que de nouvelles avancées technologiques pourraient avoir un effet d'entraînement positif sur les secteurs à forte intensité énergétique de la région, notamment la production de ciment, d'acier, de fer ou encore de produits chimiques.

51. Le Comité a demandé au Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité de piloter des travaux sur la question de la transition vers des systèmes énergétiques durables, en coopération avec les autres groupes d'experts, et de s'intéresser aux interactions entre les technologies, notamment les thèmes techniques et sociétaux communs à la gamme couvrant les technologies à émissions de carbone faibles ou nulles, les technologies à émissions de carbone négatives, le captage direct du dioxyde de carbone dans l'atmosphère et son stockage, ainsi que les solutions novatrices.

Le développement massif de l'utilisation de l'hydrogène dans la région de la CEE

52. Les participants à la table ronde ont informé le Comité des projets liés à l'hydrogène en cours dans la région de la CEE ou à venir, et ils ont réfléchi au moyen de les faire évoluer pour former un « écosystème de l'hydrogène » durable. Ils ont présenté un scénario de transition vers la neutralité carbone passant par le développement de l'hydrogène comme source d'énergie, l'exploitation de l'infrastructure gazière à cette fin, la mise en place de modes de production durables de ce gaz et son application dans le secteur des transports.

53. Le Comité a pris acte du fait que dans certains des États membres de la CEE, les gaz joueraient un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050.

54. Le Comité a noté que les gaz renouvelables et à faible teneur en carbone, y compris l'hydrogène produit de manière durable, constituaient d'ores et déjà un important vecteur énergétique. Les États membres ayant des points de vue différents sur la voie la moins polluante vers une société neutre en carbone, il pourrait falloir adopter une « approche par portefeuille ». Les points de vue adoptés par plusieurs régions et pays au sujet de la meilleure voie à suivre pour parvenir à la neutralité carbone étaient le reflet de leur situation propre.

55. Le Comité a en outre noté que le système énergétique décarboné du futur pourrait consister en une combinaison optimale de « photons, électrons et molécules », dans laquelle les sources d'énergie renouvelables intermittentes (photovoltaïque et éolienne) et le gaz seraient progressivement interconnectés. Il a estimé que les infrastructures gazières existantes pourraient contribuer à accélérer la transition vers une économie neutre en carbone grâce à l'intégration des systèmes énergétiques.

56. Le Comité a estimé que l'alliance du gaz naturel, du biogaz, de l'hydrogène produit de manière durable et d'autres gaz était une solution possible pour décarboniser le système énergétique à court et moyen terme.

57. Le Comité a relevé que la production durable d'hydrogène était une condition nécessaire, mais non suffisante, et qu'il faudrait également s'attacher à stimuler la demande d'hydrogène produit de manière durable et à trouver des solutions aux problèmes de transport et de stockage.

58. Le Comité a conclu qu'il fallait s'entendre sur une terminologie et une classification complètes et scientifiques des différents types d'hydrogène, afin de disposer d'une taxinomie claire, de favoriser la collaboration et les flux d'investissement, et de mieux comprendre l'origine de l'hydrogène pour en accélérer l'exploitation durable.

59. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet intitulé « Improving capacities of the ECE member States to decarbonize the transport sector by increasing the use of natural gas as a motor fuel » (Améliorer les capacités des États membres de la CEE à décarboner le secteur des transports en développant l'utilisation du gaz naturel en tant que carburant), financé par la Fédération de Russie, et a mentionné l'importance des principes et recommandations communs suivants, qui découlent du projet : associer la transition des transports à la transition énergétique, établir une distinction entre les différents sous-domaines du secteur des transports, et harmoniser la réglementation technique entre les différents pays.

Concevoir l'énergie et les ressources comme des services

60. Les participants à la table ronde ont exploré les possibilités offertes par le modèle consistant à concevoir l'énergie et les ressources comme des services pour favoriser la transition vers une économie circulaire. Plusieurs modèles appliqués dans différents secteurs, notamment ceux de l'informatique et des communications et de la mobilité, pourraient être facilement adaptés aux énergies et aux ressources. Les participants se sont attachés à répertorier les aspects politiques clefs, les modèles commerciaux novateurs et les exigences du secteur financier.

A. Résultats de l'évaluation indépendante des partenariats établis dans le cadre du sous-programme Énergie durable

61. Une évaluation de la collaboration de la CEE avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans la mise en œuvre de mesures destinées à mettre l'énergie au service du développement durable a été menée en 2020⁷. Le but de cette évaluation, qui portait sur la période 2016-2020, était d'examiner l'utilité et l'efficacité de la collaboration de la CEE avec les organismes des Nations Unies et les partenaires externes dans ce contexte.

62. La responsable de l'évaluation indépendante a présenté les résultats⁸ de ses travaux au Comité, qui en a pris note. Le Comité a également pris note de la réponse de l'administration⁹ et des mesures de suivi que la Division de l'énergie durable prendra en réponse aux recommandations faites par l'évaluatrice, notamment :

a) Continuer de s'attacher à diversifier les sources de financement. Le secrétariat s'emploiera à mobiliser des fonds extrabudgétaires publics et privés destinés à financer une assistance technique à court, moyen et long terme ;

b) Continuer de mettre en place des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, limités dans le temps) tenant compte des questions de genre, afin de mesurer les progrès réalisés dans le cadre du programme d'intégration de ces questions, et continuer d'encourager la participation active d'expertes aux activités concernées ; et

c) Envisager de planifier des études d'impact pour les centres internationaux d'excellence récemment établis, à l'échelle des programmes ou dans le cadre de futurs projets de coopération technique menés au titre du sous-programme Énergie durable, à présenter au Comité exécutif de la CEE d'ici à décembre 2022.

⁷ http://staging2.unece.org/net4all.ch/fileadmin/DAM/OPEN_UNECE/03_Evaluation_and_Audit/Evaluation_Reports-with_SPs/05-SustainableEnergy/SP5_2020_Eval_Report.pdf

⁸ http://staging2.unece.org/net4all.ch/fileadmin/DAM/OPEN_UNECE/03_Evaluation_and_Audit/EvaluationReports-with_SPs/05-SustainableEnergy/SP5_2020_Eval_Report.pdf

⁹ https://unece.org/sites/default/files/2020-12/MR_SEE~1.PDF

63. Le Comité a en outre pris note du rôle que les femmes étaient susceptibles de jouer dans le domaine de l'énergie durable, salué les efforts déployés au cours du cycle de présentation de rapports et réaffirmé la nécessité de promouvoir la parité entre hommes et femmes dans les programmes du Comité et de ses organes subsidiaires et de faire le point aux prochaines sessions sur les progrès accomplis.

64. S'agissant de la recommandation 5 du rapport d'évaluation, qui propose de « continuer, au moyen de présentations et de documents analytiques (il pourrait également être utile, à cet égard, d'établir un lien avec les objectifs de développement durable pertinents), à sensibiliser les États membres aux incidences sur les droits de l'homme et à l'impact du programme relatif à l'énergie durable sur les groupes marginalisés et vulnérables (y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées) », le Comité a pris acte du droit de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD 7) et de l'impact du programme relatif à l'énergie durable sur les personnes en situation de vulnérabilité (y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées), tels qu'ils sont évoqués dans le Programme 2030, et a convenu que ces thématiques devraient être prises en compte dans les futurs programmes de travail du sous-programme Énergie durable.

65. S'agissant de la recommandation 6 du même rapport, qui propose de « mettre en place des indicateurs SMART pour mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne l'impact des activités de la CEE sur les groupes marginalisés et vulnérables (y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées) », le Comité a estimé qu'il faudrait, sous réserve que les donateurs soient intéressés et que le Comité exécutif donne son approbation, étudier l'impact du programme relatif à l'énergie durable sur les personnes en situation de vulnérabilité (y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées), conformément au Programme 2030.

B. Services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/6 – Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable

66. Le Comité a été informé des faits nouveaux survenus dans le domaine des services consultatifs régionaux depuis sa dernière session. Dans le rapport, il était question de l'ajustement des services consultatifs régionaux, notamment des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique mises en place dans le contexte de la crise de la COVID-19. Il a été rendu compte des projets en cours sur le terrain, y compris de ceux qui avaient été lancés rapidement en réaction à la crise, ainsi que des activités de collecte de fonds en cours.

67. Le Comité a pris note du document ECE/ENERGY/2021/6, a souligné l'importance des services consultatifs régionaux et des activités de renforcement des capacités pour ses travaux, en particulier dans les circonstances actuelles, ainsi que la nécessité de « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19, et a demandé qu'il lui soit fait rapport sur ces services à sa trente et unième session.

68. Le Comité a pris note de la présentation des principales conclusions des études « Women Entrepreneurship in Natural Resources Management : Challenges and Opportunities for MSMEs in the Post-COVID-19 Socio-economic Recovery » (L'entrepreneuriat au féminin dans la gestion des ressources naturelles : difficultés posées et possibilités offertes aux microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le contexte de la reprise socioéconomique postCOVID) et « Energy Transition and Post-Covid-19 Socio-economic Recovery : Role of Women and Impact on Them » (Rôle des femmes dans la transition énergétique et la reprise socioéconomique postCOVID et incidences de ces dernières sur les femmes), et il a reconnu qu'une plus grande participation des femmes dans les secteurs de l'énergie et de la gestion des ressources naturelles pouvait présenter de multiples avantages, notamment la contribution des femmes à la main-d'œuvre qualifiée, à l'entrepreneuriat, à l'investissement et à l'innovation, ainsi que de nouvelles possibilités d'emploi, et le renforcement de la reprise socioéconomique postCOVID.

69. Le Comité a salué le travail accompli par le secrétariat, qui a fait appel à des services consultatifs régionaux pour étudier le rôle des femmes dans la transition énergétique et la reprise socioéconomique postCOVID.

C. Programme de travail pour 2022 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2023

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2022

ECE/ENERGY/30/2021/INF.1 – Outline of key components of the programme of work of the sustainable energy subprogramme for 2023 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023)

70. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail pour 2022 (ECE/ENERGY/2021/1). Ce document est fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20)), qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2020 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Il a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

71. À sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité a été invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/30/2021/INF.1) et à formuler des recommandations sur ces éléments.

72. Après délibération, le Comité a adopté le projet de programme de travail pour 2022 (ECE/ENERGY/2021/1) et recommandé qu'il soit soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation. Il a demandé qu'un projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 lui soit soumis pour adoption à sa prochaine session.

73. Le Comité a en outre noté et approuvé les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/30/2021/INF.1) et a demandé au secrétariat de tenir compte de ces modifications dans le projet de plan-programme du sous-programme Énergie durable pour 2023.

D. Approbation de documents

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/2 – Calendrier provisoire des réunions du sous-programme Énergie durable pour 2022

ECE/ENERGY/2021/3 – Versions révisées des calendriers des publications pour 2021 et 2022 et projet de calendrier des publications pour 2023

ECE/ENERGY/2021/7 – Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/8 – Plan de travail du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/9 – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/10 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/11 – Plan de travail du Groupe d’experts du gaz pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d’experts de l’énergie renouvelable pour 2022-2023

ECE/ENERGY/2021/13 – Proposition de modification du nom, du mandat et des fonctions du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon

ECE/ENERGY/GE.4/2021/2 – Rapport du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon

ECE/ENERGY/GE.8/2021/2 – Rapport du Groupe d’experts du gaz

ECE/ENERGY/GE.3/2021/2 – Rapport du Groupe d’experts de la gestion des ressources

ECE/ENERGY/2021/22 – Spécifications supplémentaires concernant l’application aux ressources pétrolières de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

ECE/ENERGY/2021/23 – Spécifications supplémentaires concernant l’application aux minéraux de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources

74. Le Comité a été invité à prendre note d’une série de documents ou à les approuver en vue d’appuyer la mise en œuvre des activités dans les domaines prescrits et à recommander leur soumission au Comité exécutif pour approbation, si nécessaire.

75. Le Comité a également été invité à approuver la prorogation du mandat des Groupes d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité, de l’efficacité énergétique, du gaz et de l’énergie renouvelable pour la période 2022-2023, avec possibilité de prolongation supplémentaire.

76. Le Comité a par ailleurs été invité à approuver la modification du nom, du mandat et des fonctions du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon, telle qu’elle figure dans le document intitulé « Proposition de modification du nom, du mandat et des fonctions du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon » (ECE/ENERGY/2021/13).

77. Le Comité a été invité à approuver le calendrier provisoire des réunions pour 2022, les versions révisées des calendriers des publications pour 2021 et 2022, et un projet de calendrier des publications pour 2023.

78. Le Comité a en outre :

a) Approuvé le calendrier provisoire des réunions pour 2021 (ECE/ENERGY/2021/2) ainsi que les versions révisées des calendriers des publications pour 2021 et 2022 et le projet de calendrier des publications pour 2023 (ECE/ENERGY/2021/3), notant que le titre de la publication « Gestion durable des ressources : faire des industries extractives et des matières premières essentielles des moteurs de la future économie circulaire » avait été modifié pour devenir « Guide des meilleures pratiques pour la gestion efficace au niveau national du méthane provenant des mines de charbon : suivi, notification, vérification et atténuation » ;

b) Pris note avec satisfaction des progrès accomplis par les groupes d’experts dans le cadre de leurs mandats et plans de travail pour 2020-2021 ;

c) Pris note des rapports respectifs du Groupe d’experts de la gestion des ressources (ECE/ENERGY/GE.3/2021/2), du Groupe d’experts du méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/GE.4/2021/2) et du Groupe d’experts du gaz (ECE/ENERGY/GE.8/2021/2) ;

d) Approuvé la prorogation du mandat des Groupes d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité, de l’efficacité énergétique, du gaz et de l’énergie renouvelable pour la période 2022-2023 ;

e) Approuvé les plans de travail pour 2022-2023 du Groupe d'experts de la gestion des ressources et des Groupes d'experts des systèmes électriques plus propres, du méthane provenant des mines de charbon, de l'efficacité énergétique, du gaz et des énergies renouvelables (respectivement ECE/ENERGY/2021/7, ECE/ENERGY/2021/8, ECE/ENERGY/2021/9, ECE/ENERGY/2021/10, ECE/ENERGY/ 2021/11 et ECE/ENERGY/2021/12). Le Comité a demandé aux groupes d'experts d'examiner les éclaircissements qu'il a été suggéré d'apporter à leurs plans de travail et de lui soumettre une version révisée de ces plans à sa trente et unième session.

79. Le Comité a approuvé le changement de nom du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, qui devient le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, ainsi que la modification du mandat et des fonctions du Groupe, telle qu'elle est énoncée dans le document ECE/ENERGY/2021/13. Il a demandé au Groupe d'experts d'examiner les éclaircissements qu'il a été suggéré d'apporter à son mandat et à ses fonctions et de lui soumettre une version révisée de ces éléments à sa trente et unième session.

80. Le Comité a approuvé les documents intitulés « Spécifications supplémentaires concernant l'application aux ressources pétrolières de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources » (ECE/ENERGY/2021/22) et « Spécifications supplémentaires concernant l'application aux minéraux de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources » (ECE/ENERGY/2021/23).

IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

81. Le Comité a demandé au secrétariat de procéder aux préparatifs de sa trente et unième session, qui doit se tenir du 21 au 23 septembre 2022 à Genève, notamment en élaborant un projet d'ordre du jour, un projet de rapport et tous les documents connexes nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2022-2023, ainsi que les plans de travail de ses six organes subsidiaires. Les dates permettant d'éviter tout chevauchement avec d'autres réunions de haut niveau liées à l'énergie devraient être privilégiées.

82. Le Comité a réaffirmé qu'il était convenu que ses réunions pourraient également avoir lieu en dehors de Genève, sans frais pour le secrétariat, si un pays souhaitait les accueillir.

83. Le Comité a remercié toutes les parties prenantes non gouvernementales de leurs contributions assidues aux travaux du sous-programme Énergie durable et a renouvelé son souhait d'associer le secteur privé à ses activités et à ses réunions.

X. Adoption du rapport et clôture de la session (point 9 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/137 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa trentième session

84. Le Comité a adopté le rapport sur sa trentième session (ECE/ENERGY/137) sous réserve des modifications de forme à apporter.

85. La trentième session a été levée le 24 septembre 2021 à 17 h 30.